



«Si le socialisme est une pommade lénifiante sous laquelle demeurent les plaies, qu'éclate le socialisme!» Jean Sénac

CAUSES COMMUNES

journal socialiste

fructidor n°1

septembre 2006

UN JOURNAL



© 2006 a.c. duss

Sandrine Salerno
Présidente du
Parti socialiste de
la Ville de Genève.

Un journal où l'on mettrait en débat la politique communale et les propositions socialistes. Un espace d'expression politique qui permettrait d'exprimer nos projets, nos propositions, nos envies, nos coups de gueule et nos révoltes. Un outil d'information qui serait à la fois percutant, beau et drôle ... voici le pari des socialistes de la Ville de Genève. Le projet de celles et ceux qui découvrent, dépités et amers, le traitement que les médias infligent régulièrement à l'actualité. Un défi audacieux mais rendu nécessaire, motivé en partie le raz-le-bol, mais aussi et surtout par l'envie. L'envie d'oser - une fois encore - un journal.

Un journal qui ne décline pas la politique, en lui donnant un goût de scandale. Un journal qui se lise, plus qu'il ne se regarde. Un journal qui suscite le débat. Un journal qui ne fasse pas l'impasse sur des problématiques cantonales, nationales ou mondiales, dès lors qu'elles ont un impact sur la commune et sur celles et ceux qui y vivent. Un journal qui permette aux socialistes et aux forces de gauche de dire et d'expliquer leurs projets et leurs utopies. Un journal qui rappelle les résistances des uns, les combats des autres, les échecs mais aussi les succès. Un journal qui rassemble et mette en lumière les acteurs multiples qui, à Genève et ailleurs, travaillent à un monde différent.

En somme, un projet simple mais essentiel pour toutes celles et ceux, qui souhaitent que l'on entende distinctement la voix des socialistes.

Baptisé «Causes communes», ce journal est le fruit d'une volonté et d'un travail collectif qu'il faut ici saluer et remercier. Désormais, l'équipe de «Causes communes» propose des rendez-vous périodiques - autant d'occasions de débattre et de s'informer. Une bouffée d'oxygène politique bienvenue pour toutes celles et ceux, socialistes ou pas, qui portent un regard critique et attentif sur la vie de la Cité.

DOSSIER

LA MACHINE A EXCLURE

Deux lois, l'une sur l'asile et l'autre sur les étrangers, sont soumises au peuple le 24 septembre. Ces deux lois construisent une véritable machine à exclure, nourrie de xénophobie et de racisme, graissée de mensonges et de trucages. La machine fonctionne en circuit fermé: produisant des clandestins, des sans-papiers, des travailleurs et travailleuses au noir, de la délinquance de survie, elle produit de l'insécurité... tous phénomènes face auxquels on nous proposera dans deux, quatre ou six ans... devinez quoi? De durcir à nouveau les lois sur l'asile et sur les étrangers, celles-là même qu'on ne cesse de durcir depuis vingt ans sans autre effet que d'aggraver la situation. Coprophage, l'extrême-droite se nourrit de ce qu'elle produit. Et de ce qu'elle répand. Et dont elle fait des lois.



Depuis vingt ans en effet, la Suisse officielle ne cesse, sans aucun effet perceptible sur les «problèmes» qu'elle prétend ainsi résoudre, de durcir ses lois sur l'asile et l'immigration. Trois durcissements successifs n'ont pas amélioré la situation, bien au contraire:

le nombre des clandestin-e-s et des sans-papiers a explosé, de véritables ghettos se sont constitués. Les dispositions des lois soumises au peuple le 24 septembre accentueraient encore cette tendance calamiteuse, si elles devaient être acceptées. Nous les refusons.

Le peuple n'a pas toujours raison, mais en démocratie il est responsable de ses torts, et en démocratie directe, aucune citoyenne, aucun citoyen ne peut se camoufler derrière «le gouvernement», «les autorités», pour se disculper de ses propres erreurs.

dossier p.5

points forts

Exécutif municipal: double candidature socialiste	p. 3
Comme une association: Maison Kultura	p. 10
Dessine-moi un socialisme: Luigi Bertoni	p. 11
Cause commune: l'école Charles Beer	p. 12

Les socialistes Ville de Genève

DU 1^{er} AU 16 SEPTEMBRE
FESTIVAL DE GENÈVE
LA BÂTIE
www.batie.ch

DU 5 AU 23 SEPTEMBRE
ITINÉRAIRES CLANDESTINS,
Carnet de route d'un immigrant.
Exposition de photos d'Olivier Jobard.
Bibliothèque municipale de Saint-Jean

MERCREDI 6 SEPTEMBRE
LES MEDIAS ET LA MIGRATION
Débat public avec Kingsley Abang Kum (migrant), Olivier Jobard (photographe), Florence Saugues (reporter).
19 heures, Bibliothèque municipale de Saint-Jean

MERCREDI 13 SEPTEMBRE
ASILE-IMMIGRATION ET LES
SANS PAPIERS
Débat public avec Ruth Dreifuss, Yves Brüttsch et Ismail Türker.
19 heures, Bibliothèque municipale de Saint-Jean

SAMEDI 16 SEPTEMBRE
LA RUE EST A VOUS:
LES PAQUIS
www.ville-ge.ch

JEUDI 21 SEPTEMBRE
LA RUE EST A VOUS:
CHAMPEL
www.ville-ge.ch

Si vous désirez apparaître dans l'agenda, n'hésitez pas à nous contacter:
presse@socialiste.ch

AGENDA

PETITION AU GOUVERNEMENT SUISSE: CONTRE LES « RESTITUTIONS » ILLÉGALES

d'Amnesty International
au Conseil Fédéral, Palais fédéral, Berne

Dans le cadre de la «guerre contre le terrorisme», des personnes suspectées sont emprisonnées de façon arbitraire. Elles sont transférées à Guantánamo Bay lors de «restitutions» illégales ou détenues dans des centres de détention secrets dans des pays comme la Syrie, la Jordanie ou l'Afghanistan où elles subissent torture et mauvais traitements dans des espaces de non-droit. Ces pratiques abusives constituent de graves violations des droits humains. Ces dernières années, des avions utilisés par les services secrets des Etats-Unis pour des «restitutions» illégales ont régulièrement utilisé l'espace aérien européen. Trois avions de la CIA ont également atterri plusieurs fois à Genève et à Zurich, sans que l'on sache si des prisonniers se trouvaient à bord.

NOUS DEMANDONS AU CONSEIL FÉDÉRAL DE S'ENGAGER SANS RÉSERVE POUR QUE:

- les «restitutions» extraordinaires de personnes dans des pays tiers, où elles pourraient subir la torture ou d'autres violations des droits humains, soient à tout prix empêchées et condamnées;
- les Etats parties respectent les dispositions de la Convention de Chicago sur l'aviation civile internationale. Aucune personne ne doit transiter dans le cadre de «restitutions» de la CIA au-dessus du territoire suisse et dans les aéroports suisses. Les abus doivent être poursuivis et punis;
- des «assurances diplomatiques» ou d'autres promesses ne soient pas acceptées comme justification de remise abusive de prisonniers à un pays tiers;
- les personnes détenues à l'étranger sous garde américaine ne soient emprisonnées que dans des lieux officiellement reconnus et aient accès à leur famille, à une défense légale et aux tribunaux. Tous les centres de détention secrets, de même que le camp de Guantánamo, doivent être immédiatement fermés.

NEUTRALITE ACTIVE: MICHELINE CALMY-REY SOUTENUE PAR LES SUISSES

Selon un sondage publié début août dans le magazine Facts, 56% des Suissesses et Suisses approuvent les critiques adressées par Micheline Calmy-Rey à Israël à propos de son intervention « disproportionnée » au Liban, après les attaques – condamnées par notre ministre des Affaires étrangères – du Hezbollah contre le nord d'Israël. Seule une personne interrogée sur trois (35,2%) donne tort à Micheline Calmy-Rey d'avoir qualifié les attaques israéliennes de « disproportionnées ». Près de la moitié (46,4%) des personnes interrogées sont, comme MCR, d'avis que la Suisse peut rester neutre tout en critiquant les belligérants, près des deux tiers (62,9%) qu'Israël peut être critiqué comme n'importe quel autre pays, et une proportion quasi équivalente des personnes interrogées condamne les actions militaires « disproportionnées » d'Israël (85,9%) et du Hezbollah (83,6%).

SOUTIEN À LA MAISON DE LA DANSE ET AU CENTRE SOCIOCULTUREL DE LANCY

Le mouvement 804, l'Association pour la Danse contemporaine (ADC) et le comité de soutien au centre socioculturel de Lancy lancent un appel au OUI au Centre, et à la Maison de la Danse contemporaine qui y sera située (ainsi qu'une salle polyvalente, une bibliothèque, des locaux associatifs, un café).

La Ville de Lancy se bat pour obtenir un centre socioculturel depuis 1987, et l'ADC pour obtenir une Maison de la Danse depuis bientôt dix ans. Elle a proposé à l'ADC, en 2000, de venir s'installer dans le centre socioculturel, pour lui donner une dynamique et un rayonnement plus que régionaux.

En avril de cette année, la droite lancée a combattu l'ensemble du projet (centre socioculturel et Maison de la Danse) par un référendum, qui a abouti. Le 22 octobre prochain, les habitants de Lancy se prononceront sur un budget d'étude.

Il s'agit donc aujourd'hui de soutenir massivement, à Lancy et ailleurs, un projet qui en vaut la peine, et qui installe, pour une fois hors du centre-ville, et avec le soutien des partenaires publics de la politique culturelle genevoise (la commune de Lancy, la Ville de Genève et le canton) une institution culturelle nouvelle.

La liste de soutien au projet est téléchargeable sur:
www.mouvement804.ch

MORALE DE L'HISTOIRE

Les immigrants africains et latino-américains sont des gens très polis, qui rendent aux Européens les visites que ceux-ci leur ont faites cinq cents ans durant. Ils connaissent déjà le chemin; il leur suffit de refaire celui qu'ont emprunté conquistadores, évangélistes, pilleurs, massacreurs, et colonisateurs.

ET LE 25 SEPTEMBRE?

Le combat pour la défense du droit d'asile et des droits des immigrants ne s'arrêtera pas le 24 septembre – quel que soit le résultat du vote. Si vous souhaitez recevoir une information critique et solidaire sur la politique d'asile de la Suisse et la situation des réfugiés, abonnez-vous à la revue romande Vivre Ensemble (20 francs pour 5 numéros/an). Pour recevoir la prochaine parution de Vivre Ensemble: tel +22 320 60 94, ou vivre.ensemble@asile.ch.

PROCHAIN N° DE CAUSES COMMUNES

Thème principal: la politique sociale.

CALENDRIER REPUBLICAIN

L'ère de la République française compte de sa fondation le 22 septembre 1792 de l'ère vulgaire. L'année est divisée en douze mois de trente jours chacun, après lesquels arrivent cinq jours pour compléter l'année ordinaire. Chaque nouveau mois porte un nom étymologique et caractéristique, qui exprime la température, le genre de productions actuelles de la terre, et fait sentir le genre de saison où il se trouve dans les quatre dont l'année est composée. Chaque mois est divisé en trois parties égales appelées *décade*, et chaque *décade* en dix jours, désignés par *primedi*, *duodi*, *tridi*, *quartidi*, *quintidi*, *sextidi*, *septidi*, *octidi*, *nonidi* et *decadi*. Les jours du mois sont désignés par les nombres ordinaux 1, 2, 3 et ainsi de suite jusqu'au 3^e et correspondant chacun avec les jours de la *décade*; par exemple: *primedi* au 1, 11, 21, *duodi* au 2, 12, 22 de chaque mois. Les cinq jours restant pour compléter l'année sont consacrés à des fêtes nationales et républicaines appelées les Sanculotides.

E T E		
MESSIDOR 11e mois Des moissons	THERMIDOR 12e mois Des bains	FRUCTIDOR 13e mois Des fruits
1 ^{re} Décade 19 Juin: P 1. Seigle	1 ^{re} Décade 19 Juin: P 1. Epave	1 ^{re} Décade 18 août: P 1. Prune
20: D 2. Avoine	20: D 2. Basilic-blanc	19: D 2. Melle
21: T 3. Oignon	21: T 3. Melon	20: T 3. Lyogrenie
22: Q 4. Féverolles	22: Q 4. Bœuf	21: Q 4. Escargot
23: Q 5. Maïs	23: Q 5. Bœuf	22: Q 5. Saumon
24: S 6. Amande	24: S 6. Pêche	23: S 6. Tabac
25: S 7. Georgette	25: S 7. Armoise	24: S 7. Saumon
26: O 8. Balaie	26: O 8. Carthame	25: O 8. Apocyn
27: N 9. Avoine	27: N 9. Melon	26: N 9. Régisse
28: D 10. BAUCILLE	28: D 10. ARROCHOIR	27: D 10. ECHILLE
2 ^e Décade 29: P 11. Germande	2 ^e Décade 29: P 11. Poire	2 ^e Décade 28: P 11. Pomme
30: D 12. Armoise	30: D 12. Saumon	29: D 12. Foin
1 ^{er} Jul. T 13. Groin	31: T 13. Melon	30: T 13. Epave-blette
2: Q 14. Laitue	1 ^{er} Jul. Q 14. Bœuf	31: Q 14. Nœuf
3: Q 15. Chamois	2: Q 15. Bœuf	1 ^{er} Aug. Q 15. Truite
4: S 16. Jais	3: S 16. Goutte	2: S 16. Chien
5: S 17. Germande	4: S 17. Lin	3: S 17. Carotte
6: O 18. Goutte	5: O 18. Armoise	4: O 18. Nœuf
7: N 19. Chien	6: N 19. Germande	5: N 19. Agave
8: D 20. PARC	7: D 20. ECLUSE	6: D 20. HOTTE
3 ^e Décade 9: P 21. Melon	3 ^e Décade 8: P 21. Carotte	3 ^e Décade 7: P 21. Epave
10: D 22. Germande	9: D 22. Caprin	8: D 22. Nœuf
11: T 23. Héroïne	10: T 23. Laitue	9: T 23. Héroïne
12: Q 24. Germande	11: Q 24. Avoine	10: Q 24. Seigle
13: Q 25. Foin	12: Q 25. Laitue	11: Q 25. Escargot
14: S 26. Saumon	13: S 26. Avoine	12: S 26. Bœuf
15: S 27. Avoine	14: S 27. Chien	13: S 27. Virgolet
16: O 28. Nœuf	15: O 28. Laitue	14: O 28. Melon
17: N 29. Melon	16: N 29. Oignon	15: N 29. Avoine
18: D 30. CHALAMBE	17: D 30. MOULIN	16: D 30. PANIER

FÊTES SANCULOTIDES
17 sept.: P 1. de la Vertu
18: D 2. du Génie
19: T 3. du Travail
20: Q 4. de l'Opinion
21: Q 5. des Récompens.

CAUSES COMMUNES - Mensuel édité par le Parti socialiste de la Ville de Genève - 20, avenue Luserna - 1203 Genève - www.ps-geneve.ch - courriel: presse@socialiste.ch - Coordination rédactionnelle: Pascal Holenweg. Ont collaboré à ce numéro: Charles Beer, Isabelle Brunier, Pascal Holenweg, Virginie Keller Lopez, Sandrine Salerno, Carlo Sommaruga, Manuel Tornare, Valentina Wenger-Andreoli.

ENJEU

UNE DROITE PROSTERNEE DEVANT L'EXTREME-DROITE

Automne 2003. La campagne pour les élections fédérale bat son plein. L'UDC, égale à elle-même, nauséabonde, fustige les requérants d'asile et les étrangers. Ces femmes et hommes, aux corps et âmes souvent meurtris, ne sont plus aux yeux des dirigeants de ce parti que des escabeaux pour la conquête du pouvoir. Les autres partis de droite, affolés par les sondages, s'agitent. D'un côté, pour se rassurer et surtout leurrer leur électorat, ils soulignent à longueur de discours et d'affiches, les valeurs chrétiennes et la sacro sainte famille pour le PDC, la tradition humaniste libérale pour le PRD. De l'autre côté, plus sombre, ils construisent pas à pas une politique d'immigration qui se calque sur celle de l'UDC. Au PRD, derrière les rares portes-drapeau de l'humanisme libéral-radical comme le vaudois Yves Christen, une horde d'excités déboule dans le sillage électoral. Parmi ceux-ci Phillip Muller, mieux connu comme l'auteur de l'initiative qui voulait limiter les étrangers à 18%! Au PDC, l'aile chrétienne sociale - Dieu soit béni - compte encore quelques rescapés.

Carlo Sommaruga
Conseiller national

Dès les premiers débats sur la loi sur les étrangers, mais surtout lors de ceux sur la loi sur l'asile, c'est l'effroi! Les orateurs de l'UDC, du PRD et du PDC se suivent. A la teneur des discours, des amendements proposés et des déclarations, il devient difficile de distinguer à la tribune un radical ou un démocrate-chrétien d'un agrarien. Phillip Muller devient la référence du discours radical. Seul Christoph Blocher prendra la parole plus souvent que lui au cours de tous les débats sur l'asile! Les lois sortent durcies.

Coup de Jarnac

Lors du passage des objets d'une chambre à l'autre: coup de Jarnac. Christoph Blocher, au nom du Conseil fédéral, propose devant la commission du Conseil des Etats, de nombreuses modifications rendant les lois encore plus dures.

Malgré les durcissements insoutenables de la loi et la voix des Eglises qui s'élève contre les choix des parlementaires, la PDC Doris Leuthard, reste rapporteuse de la majorité sur la loi sur les étrangers et cela jusqu'au bout. Aucun doute ne l'assaille.

Vote après vote, les serrures se verrouillent, la machine à sans-papiers

se matérialise, le droits des femmes et hommes en fuite se délitent. Pendant ce temps, dans la salle des pas perdus, des élus bourgeois, beaux penseurs, sont là, parfois pour fuir un vote, d'autres fois pour expliquer par des discours filandreux, la nécessité des renforcements injustes et inhumains et que c'est la mort dans l'âme qu'ils ont dû se résigner à voter tel prolongation de la détention en vue de refoulement ou la détention de mineurs, telle diminution du droit au regroupement familial ou encore la suppression de l'aide sociale. Mais la machine blochérienne poursuit sa course inexorable.

Ultime aplaivissement

Au vote final, au-delà de quelques refus de trop rares figures courageuses de droite, les absences, les abstentions et les votes favorables des élus libéraux-radicaux et démocrates-chrétiens, qui n'avaient plus d'humaniste et de chrétien qu'une vieille étiquette froissée, sonnaient la défaite des valeurs de respect de chaque individu, mais surtout l'aplatissement des partis dits du centre devant l'UDC et leur tribun. La campagne du 24 septembre ne fait que le confirmer.

ELECTIONS MUNICIPALES

UNE DOUBLE CANDIDATURE SOCIALISTE POUR RENFORCER LA GAUCHE ET LA VILLE

Le Parti socialiste de la Ville de Genève a décidé, de présenter une double candidature au Conseil administratif, lors des prochaines élections municipales. Il inscrit ce choix dans une volonté de maintenir la majorité de gauche en Ville, de renforcer son efficacité et sa cohérence et de traduire en actes le principe de la parité femmes/hommes.

PS Ville de Genève

Manuel Tornare, pour son bilan

L'Assemblée générale a d'abord décidé de présenter à l'élection du Conseil administratif de la Ville la candidature de son magistrat sortant, Manuel Tornare, dont les socialistes saluent en particulier l'excellent bilan au service de la cohésion sociale et de la qualité de vie de la population. En le représentant pour un nouveau mandat à l'exécutif municipal, ils expriment leur soutien à l'action entreprise par leur magistrat, et aux chantiers qu'il a engagés.



Manuel Tornare
Conseiller administratif
Chef du département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement

© 2006 a.c. duss

Une deuxième candidature, pour renforcer la gauche

La candidature de Manuel Tornare sera accompagnée par celle d'une femme, conformément aux statuts du PSVG. La présidente des socialistes de la Ville, Sandrine Salerno, a déposé sa candidature, qui devra être confirmée par l'Assemblée générale le 2 octobre.

Sandrine Salerno
Présidente du Parti socialiste de la ville de Genève



© 2006 a.c. duss

Une candidature féminine, pour la parité

Par leur décision de présenter une femme aux côtés de Manuel Tornare, respectant ainsi la règle de la parité des genres inscrite dans leurs statuts, les socialistes de la Ville concrétisent

le principe qu'ils ont toujours défendu de l'égalité des droits entre femmes et hommes, et manifestent la nécessité de traduire ce principe par une égalité des représentations dans les institutions politiques, à tous les niveaux.

Dynamiser les alliances

Les socialistes inscrivent également leurs décisions dans une volonté de dynamiser leurs alliances politiques au sein de l'Alternative, et de donner à celle-ci une cohérence nouvelle. Ce partenariat doit cependant être renouvelé en tirant les leçons du passé. En effet, les dernières élections cantonales ont accouché d'un Grand Conseil à la représentativité politique aussi douteuse que sa composition est accidentelle.

Par leur choix de présenter deux candidatures au Conseil administratif, les socialistes de la Ville expriment leur volonté de maintenir en Ville de Genève la majorité de gauche: au sein du Conseil municipal et du Conseil administratif. Cette double majorité est nécessaire à la poursuite d'une politi-

que engagée depuis des années au bénéfice de l'ensemble de la population de la première commune du canton.

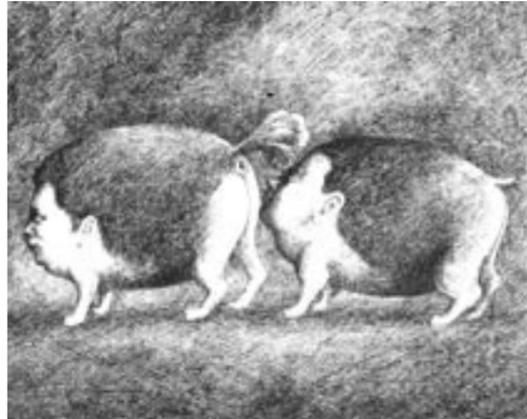
Vive la Commune!

En tant que premier parti de la gauche genevoise et premier parti de la Ville de Genève, le PS entend faire face aux tentatives récurrentes de la droite libérale et de l'UDC de réduire la Ville à une commune-croupion, voire de l'abolir purement et simplement. A l'inverse d'un tel projet, les socialistes proposeront des réformes élargissant l'espace de la démocratie locale, renforçant les compétences municipales et permettant la création d'une véritable communauté urbaine genevoise, réconciliant la ville politique et la ville physique (l'agglomération genevoise) et permettant à cette ville réconciliée d'affirmer clairement son rôle de force de proposition et de progrès. La double candidature socialiste au Conseil administratif a ainsi un double objectif: renforcer la gauche et renforcer la Ville.

ACTUS

DEMOCRATIE

Heureux rappel, par Umberto Eco dans Le Monde du 8 août, de ce proverbe assez peu démocrate, répondant au précepte selon lequel «la majorité a toujours raison»: «Mangez de la merde, des millions de mouches ne peuvent pas se tromper». Ce qui nous consolera par avance de toutes les votations où nous nous retrouverons minoritaires.



© 1975 topor

LANGUES DE BOIS

«Les séances ont été constructives et les points de vue se rapprochent», a déclaré Laurent Forestier, porte-parole du département des Constructions (La Tribune de Genève du 3 août) à propos du «pacte sur le logement» proposé par le Conseiller d'Etat libéral Mark Muller.

...la langue de bois comme matériau de construction, ça va plaire aux écolos...

...mais la langue de bois, faut tout de même pas trop la raboter si on veut qu'elle puisse encore vaguement suggérer qu'on a quelque chose à dire. Quand, à propos de l'aménagement de la pointe de la Jonction, le Conseil d'Etat nous annonce qu'il a décidé de «planifier à moyen et long terme la poursuite des démarches exploratoires (nécessaires) pour prévoir un programme d'aménagement et de construction ambitieux», on se demande si l'ambition en question ne consiste pas à pondre la phrase la plus précautionneusement insignifiante possible...

...exercice d'insignifiance rhétorique et politique dans lequel la majorité du Conseil fédéral est passée maîtresse: à l'issue de sa séance extraordinaire du 26 juillet, convoquée à la demande de Micheline Calmy-Rey pour qu'il prenne position sur le conflit au Moyen-Orient, le Conseil fédéral a courageusement annoncé qu'il «continuera à suivre avec la plus grande attention l'évolution de la situation au Moyen-Orient et décidera le moment venu des mesures appropriées qui doivent être prises par un Etat neutre» (Le Temps du 27 juillet)...

...Bref, le Conseil fédéral va regarder le Téléjournal et vérifier dans la pharmacie si y'a assez de sparadrap.



DR



DR

DÉBLOGUES

Le Conseiller national UDC André Reymond a été qualifié par le Conseiller d'Etat radical François Longchamp (alors seulement candidat), sur le blog commun de Longchamp et de Maudet de «con pathétique».

...pourquoi «pathétique»?

Quant au futur Conseiller d'Etat Mark Muller, il était accusé (dans le même blog) par son futur collègue François Longchamp d'être «prêt à vendre sa famille (politique libérale) pour glaner trois voix»...

...vu l'état de la famille, c'est assez cher payé...

FRUITS DE MER

«Nous avons trouvé la perle rare», s'est félicité le Conseil d'Etat après avoir nommé Recteur de l'Uni l'ancien doyen de la Fac' des Sciences, Jacques Weber (La Tribune de Genève du 27 juillet).

...Y'avait une huître dans le panier de crabes...

PETITS BOULOTS

Le PDC cherche un secrétaire général, après la démission de Fabiano Forte, qui passe dans le privé.

Le Parti libéral cherche un président, après la démission de Blaise-Alexandre Le Comte qui passe par pertes et profits.

Micheline Spoerri cherche du boulot après avoir été démissionnée par les électrices et électeurs de Mark Muller.

C'est dur de faire coïncider demande d'emploi et demande de main d'œuvre, à Genève.



DR

STALS DE REPOS

Selon une enquête publiée par Bilanz, Genève est la ville la plus reposante de Suisse, et Le Locle la ville suisse où il fait le moins bon vivre. Quel point commun entre Le Locle et Genève? Les deux ont un Maire communiste.

Mais Dédé est beaucoup plus reposant que Denis.

REVOLUTIONS D'OCTOBRE

Les radicaux genevois veulent se rappeler au bon souvenir des historiens: ils ont tenu conférence de presse le 1^{er} août pour rappeler qu'ils avaient été révolutionnaires. D'accord, c'était il y a longtemps, et à les voir aujourd'hui on a quelques excuses à ne pas s'en souvenir, mais c'est pas une raison pour ne pas le rappeler (après tout, les socialistes aussi furent révolutionnaires, et on aura bientôt presque autant de difficultés à s'en souvenir).

Or donc, le 7 octobre 1846, la gauche genevoise de l'époque, emmenée par le leader radical James Fazy, renversait le gouvernement conservateur, après une insurrection populaire qui fit 17 morts, et aboutit à l'instauration d'un nouveau régime politique - les débuts de la démocratie moderne, avec restauration du suffrage universel et de la Commune de Genève, mais également proclamation de quelques libertés fondamentales. C'est bien de le rappeler.

Par contre, quand les radicaux organisent un raout (avec des «personnalités qui s'imposent») pour célébrer la révolution du 7 octobre, on se dit qu'ils pourraient inviter d'autres révolutionnaires qu'un ex (et improbable) ministre français de l'Education dans le gouvernement de Jean-Pierre Raffarin (Luc Ferry, chargé de gloser sur *Libertés et République*) et qu'une future ex-procureure du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, Carla del Ponte, chargée de discourir sur le thème *Punition et*



DR

Libertés. La punition, c'est Ferry ou Carla Del Ponte? Quant aux libertés, pour entendre le discours tenu sur elles il faudra s'acquitter d'un billet d'entrée à 120 balles, et s'inscrire à l'avance. Ils ont oublié de prévoir un discours sur *pingrerie et sécurité*, les radicaux...

Et voilà ce qui reste en 2006 du souffle révolutionnaire radical du milieu du XIX^e siècle: un «buffet dînatoire» à 120 balles pour entendre des Ferry et Del Ponte (sans compter Fuligineux Pelli et l'inévitable Pierre Maudet: c'est un buffet dînatoire avec amuse-gueules, manquent encore Zapelli et Ramseier, et on aura fait le tour des Prix Nobel).

A Moscou comme à Genève, la commémoration de la révolution d'octobre tient plus du Radio-crochet que de la *Star Academy*.

L'EDITO DU DOSSIER

L'ETRANGER DANS LA VILLE



© 2006 anne-christine duss

Manuel Tornare
Conseiller administratif

Les Socialistes défendent depuis longtemps l'élargissement des droits politiques aux résidents étrangers. L'acceptation, le 24 avril 2005, de l'initiative «J'y vis, j'y vote» qui octroie le droit de vote sur le plan communal aux résidents étrangers établis en Suisse depuis plus de 8 ans, est un pas important dans la bonne direction. Un premier pas, qui, je l'espère, sera rapidement suivi d'un autre, celui du droit d'éligibilité.

Ces nouveaux droits sont un facteur important d'intégration pour les étrangers. Quoi de plus normal quand on vit et paie des impôts depuis des années dans une commune de pouvoir participer au processus de décision? En Ville de Genève, des politiques publiques axées sur l'intégration sociale et culturelle des étrangers sont mises en place depuis de nombreuses années. Le département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement, que je dirige, propose un grand nombre de prestations qui y contribuent, par exemple la politique volontariste de la petite enfance. Chaque jour, plus de 5'000 enfants de toute nationalité sont accueillis dans les crèches de la ville. Ils apprennent à connaître la culture de l'autre et des activités sont développées dans ce sens. Citons aussi les ludothèques: des centaines de familles, suisses et étrangères, nouent des contacts et échangent autour des jeux prêtés aux enfants. La commune a donc un rôle essentiel à jouer, en développant au jour le jour une action de proximité favorisant une bonne intégration.

Concernant les lois sur l'asile et les étrangers, rappelons-nous que nous avons tous vibré devant le fabuleux parcours de l'équipe de Suisse de football à la Coupe du monde. Plus de la moitié de cette équipe est composée de joueurs d'origine étrangère, dont certains anciens requérants d'asile, parfaitement intégrés en Suisse et fiers de jouer pour les couleurs rouge et blanche. La grande majorité des étrangers vivant dans notre pays s'intègrent bien.

Le 24 septembre, il faut absolument dire 2x NON, au nom d'une Suisse ouverte.

LA MACHINE A EXCLURE



© interphoto

Editorial: L'étranger dans la ville	p. 5
Discriminatoires, irresponsables, xénophobes, ...	p. 5 - 6
Genève, 2000 ans d'immigrations	p. 6
Un vent frais pour la démocratie	p. 6
Une loi contre le droit d'asile	p. 7 - 8
Une loi contre les étrangers et contre les Suisses	p. 8
Adresses utiles	p. 8

DOSSIER

LOIS SUR L'ASILE ET SUR LES ETRANGERS

DISCRIMINATOIRES, IRRESPONSABLES, XENOPHOBES... ET CONTRAIRES AU DROIT

Pascal Holenweg

Si, comme le proclame le préambule de la Constitution suisse, «la force de la communauté se mesure au bien-être du plus faible de ses membres», la crédibilité de cette belle proclamation se mesurera, le 24 septembre, au sort que réserveront les Suisses aux plus faibles des habitants de leur pays: celles et ceux que les lois Blocher, contre la constitution fédérale proclamant que «Tous les êtres humains sont égaux devant la loi», excluront de la légalité pour la seule raison qu'ils nous viennent d'ailleurs.

Un enjeu considérable

L'enjeu du scrutin fédéral du 24 septembre est considérable: il ne s'agit pas seulement de se prononcer sur (et contre) des lois inacceptables, il s'agit aussi, et surtout

de dire clairement de quelle Suisse nous voulons, et quelle caricature de Suisse nous refusons. Et que nous continuerons à refuser, quel que soit le résultat du vote: le combat continuera, par tous les moyens (même légaux) pour le respect du droit d'asile, pour la défense de l'égalité des droits entre résidents et immigrants, contre la xénophobie et le racisme, contre la discrimination, contre le mépris des droits fondamentaux.

Au dessus des lois: le droit

Le droit d'asile n'est pas (encore) mort en Suisse. Il n'y mourra que si nous ne l'assurons pas –même si les lois qui nous sont proposées promettent la prison aux défenseurs de ce droit. Au-dessus des lois, il y a le droit de chacune et de chacun à suivre, dans ses actes, ce que lui prescrit sa conscience.

Au-dessus des calculs politiques, il y a pour chaque organisation politique la nécessité de défendre les principes qui légitiment son existence.

Le socialisme s'est résumé il y a un siècle et demi en un slogan: «prolétaires de tous les pays, unissez-vous». Le mot «prolétaire» vous semble frappé d'un insupportable archaïsme? Que croyez-vous donc que soient les immigrants que les lois Blocher vont condamner à la clandestinité, à la précarité, aux ghettos? L'impératif de l'unité vous semble déclamatoire? De quoi donc croyez-vous qu'auront besoin demain, si les lois Blocher passent, les défenseurs du droit d'asile, les mouvements d'entraide, les organisations syndicales défendant les sans-papiers?

suite p. 6

Les socialistes Ville de Genève

HISTOIRE D'UNE VOCATION

GENÈVE, 2000 ANS D'IMMIGRATIONS

Isabelle Brunier,
Historienne.

Premiers Genevois

Sans remonter au-delà du peuplement par les Celtes, d'origine indo-européenne, de la région genevoise dès le 4^e siècle av. J.C., installation qui a laissé des traces dans la toponymie, il convient de rappeler que Genève entre dans l'histoire sous la plume d'un célèbre «Italien» le général et futur empereur romain: Jules César. Après quelques siècles d'occupation, la population gallo-romaine de la contrée doit accepter l'arrivée d'une tribu d'origine germanique, les Burgondes, déplacés de force de leur berceau situé sur les bords du Rhin, en 443 ap. J.C. Bien que peu nombreux, ces nouveaux venus s'imposent politiquement rapidement au point de constituer un royaume et choisissent Genève pour

capitale, avant de lui préférer Lyon. A l'orée du Moyen Age, les Genevois d'alors ont donc déjà un riche bagage génétique, culturel, linguistique, comme d'ailleurs la plupart de leurs contemporains «européens» également issus de nombreux brassages de population.

De la foire à la Foi

Au XV^e siècle, Genève voit sa population et sa prospérité augmenter grâce à ses fameuses foires, point de rencontre commercial qui attirent et retiennent les marchands d'Allemagne, de France et d'Italie. Les célèbres banquiers florentins Médicis, précurseurs en la matière, y ouvrent d'ailleurs leur première succursale! Après le déclin des foires, dès la fin du XV^e siècle, suite à une décision du roi de France visant à favoriser celles de Lyon (les manœuvres protectionnistes ne datent pas

d'aujourd'hui), c'est l'adoption de la Réforme, en 1536, qui provoque de nouveaux mouvements de population. En effet, avec les citoyens refusant le changement de religion, le clergé catholique et les bannis perpétuels des divers conflits politiques qui secouent la ville à cette période, c'est une proportion jamais évaluée de la population qui quitte la ville. Après l'installation de Jean Calvin, venu de Picardie, elle est bientôt remplacée par les réfugiés «pour cause de religion», Français et Italiens pour la plupart, mais également pour une courte période, Anglais, qui s'établissent ici «pour la vraie foi». Cet afflux d'étrangers, qui bénéficient généralement dès leur arrivée du droit d'habitation et, après une année d'établissement, de la possibilité de demander la bourgeoisie (moyennant finances, bonnes mœurs, point trop d'enfants cependant) ne

fait pas que des heureux parmi les «Enfants de Genève»... mais la solidarité confessionnelle fonctionne.

Genève, ville ouverte

Depuis 1860, la proportion d'étrangers s'accroît régulièrement: de 34,7% elle passe à 42,1% en 1913 soit plus qu'actuellement! Longtemps de provenance majoritairement européenne, elle compte aussi bien des personnalités marquantes de la littérature et des sciences que des politiques plus subversifs, anciens Communistes ou futurs leaders révolutionnaires, tel Lénine. Les guerres et les dictatures, dont le XX^e siècle n'a pas été avare, ont fournis leurs nouveaux contingents d'êtres humains déplacés contre leur gré... qu'ils trouvent ici, comme leurs prédécesseurs, la richesse d'un syncrétisme dont nous sommes finalement coutumiers!

(Suite de la page 5)

Deux éthiques, un même refus

Il est assez exceptionnel dans la vie politique d'une démocratie apaisée qu'une échéance permette de réconcilier les deux éthiques que le sociologue Max Weber distinguait: l'éthique de vérité, fondée sur la conviction, et l'éthique de responsabilité, fondée sur le réalisme pragmatique. Ces deux éthiques, aujourd'hui, exigent une même réponse à la question posée le 24 septembre.

Une même réponse, un même refus: un refus éthique de la xénophobie et du racisme, un refus responsable de l'exclusion sociale, de la construction de ghettos, de la production de l'insécurité. Une même réponse, un même refus aussi de l'alignement inacceptable de la droite démocratique sur les positions de l'extrême-droite.

Que les directions nationales du PDC, du parti radical et du parti libéral fassent un calcul politique aberrant les regarde. Que faisant ce calcul, loin de retrouver une crédibilité et une assise perdues, elles réduisent encore celles dont elles croyaient disposer encore, ne serait que la rançon de leur pusillanimité et de leur incohérence. Mais qu'elles contribuent, par ce choix politique suicidaire, à renforcer ce qu'il y a de pire dans le paysage politique suisse et de plus détestable dans les bas-fonds de l'opinion publique, est impardonnable. Le double «non» aux lois contre l'asile et les étrangers est donc aussi un «non» à l'aplaivissement des directions nationales de la droite démocratique devant la démagogie xénophobe, l'exploitation des peurs, la culture des idées reçues et l'ignorance du monde.

L'année prochaine, la Romandie commémorera son grand écrivain, soixante ans après la disparition de Charles-Ferdinand Ramuz. Nous ne pouvons qu'exprimer le souhait qu'elle le fasse sans prôner la séparation des peuples et sans cultiver la grand peur dans la montagne.

«En arrivant, à la vue du drapeau suisse, je me suis cru en sécurité. Mais là, j'ai l'impression d'avoir fui une prison pour arriver dans une autre prison. [...] Où aller, si même le pays des droits de l'homme, dépositaire des Conventions de Genève, durcit ses lois?»

(Un journaliste togolais, retenu au Centre d'enregistrement de Vallorbe)

DROITS POLITIQUES POUR LES ÉTRANGERS

UN VENT FRAIS POUR LA DÉMOCRATIE

Sandrine Salerno
Présidente du PS Ville de Genève

Le 22 octobre prochain est à marquer d'une pierre blanche. Pour la première fois dans l'histoire de la démocratie locale genevoise, les habitant-e-s de notre commune, indépendamment de leur nationalité (suisse ou non) et pour autant qu'ils aient au moins huit ans de résidence en Suisse, pourront voter. Même si elle reste partielle - droit de vote au niveau communal uniquement - cette avancée démocratique est à saluer. Pour son caractère progressiste, mais aussi parce qu'elle permet de répondre à un

double enjeu essentiel aux socialistes: revitaliser l'exercice de la démocratie et favoriser le processus d'intégration des résident-e-s étrangers.

Jusqu'à ce jour, la démocratie locale genevoise fonctionne sans l'apport citoyen des étrangers. Concrètement, pour notre commune, cela revient à se priver de l'engagement et des compétences de plus de 40% de la population. Une aberration pour celles et ceux qui défendent une démocratie forte et vivante. Maintenir près de la moitié des habitant-e-s d'une collectivité à l'écart de la vie politique participe, à n'en point douter, à appauvrir la démocratie et à rendre moins légitimes les décisions prises.

Par ailleurs, l'implication des habitant-e-s étrangers aux enjeux de la démocratie locale favorise indéniablement l'intégration à la société d'accueil. L'exercice de la citoyenneté politique développe le sentiment d'appartenance et contribue à renforcer la cohésion sociale.

En conclusion, l'élargissement des droits politiques aux étrangers montre l'intérêt et la nécessité qu'il y a, pour la démocratie et pour ses acteurs, à porter collectivement et massivement les problématiques locales. Le 22 octobre prochain, notre commune vivra une belle avancée démocratique. C'est bien, mais insuffisant. A nous de nous mobiliser pour que dans un avenir proche, les droits politiques soient octroyés complètement, aussi bien au niveau communal que cantonal. Genève a tout à y gagner!



EDIFIER UN MUR CONTRE LES ÉTRANGERS? INUTILE: ILS Y SONT DÉJÀ!

De gauche à droite, on distingue plus ou moins nettement: un **potentat prussien**, un **dictateur batave**, un **ministre français**, un **agitateur frontalier**, un **intellectuel fondamentaliste picard**, un **réfugié religieux**, un **intégré écossais**, un **colon sectaire**, un **dictateur anglais** et un **militaire hongrois**.

DIX RAISONS DE DIRE NON A LA NOUVELLE LOI SUR L'ASILE UNE LOI CONTRE LE DROIT D'ASILE

1. Elle entraînerait l'expulsion de personnes réellement menacées.

La nouvelle loi sur l'asile a une vision très particulière du réfugié politique: un homme avec des papiers en règle, de l'argent, et qui cherche à se mettre «au vert» le temps que la situation politique se calme dans son pays. Bref, le «bon réfugié» est celui qui n'a aucune raison de demander l'asile, et à qui un visa touristique suffirait. En revanche, quiconque ne serait pas en mesure de présenter des papiers d'identité ou des documents de voyage dans les quarante huit heures risquerait l'expulsion. Un délai aussi bref aboutit à ce que des personnes réellement menacées et qui ont indubitablement la qualité de réfugié seront privées d'asile, parce que leurs papiers d'identité ont été confisqués par les autorités du pouvoir qu'elles fuient, des groupes armés ou des réseaux de passeurs. Des réfugiés se sont même vu refuser l'asile... au motif qu'ils disposaient de tels documents. Si l'exigence de présenter des papiers d'identité pour obtenir l'asile avait été posée dans les années septante, les réfugiés latino-américains qui sont arrivés en Suisse auraient été refoulés. Autre aberration: les «indices de persécution» permettant de présumer de la véracité des faits à l'origine de la demande d'asile disparaissent de la loi. **Nous refusons de mettre en danger la vie des requérants d'asile par des expulsions irresponsables.**

2. La nouvelle loi sur l'asile institutionnaliserait la misère, généraliserait l'exclusion et provoquerait la délinquance.

Les personnes dont la demande d'asile ne serait pas acceptée d'emblée seraient privées d'aide sociale même si aucun pays ne veut les accueillir et qu'elles ne peuvent pas repartir. Une telle mesure pousserait des milliers de personnes dans la clandestinité, l'illégalité et la délinquance de survie. Aucune exception n'est prévue: des familles, des femmes enceintes, des personnes malades ou âgées, seraient jetées à la rue, totalement dépendantes de l'aide d'urgence. Des enfants arrivés en Suisse sans parents ni proches pourraient se voir rejetés de Suisse, ou condamnés à la clandestinité, voire à l'exploitation par des réseaux criminels. **Nous refusons une loi qui généralise l'exclusion, condamne à la détresse matérielle, oblige à la mendicité et incite à la délinquance de survie.**

3. Les mesures de contrainte sont disproportionnées, inutiles et coûteuses.

Les personnes qui ne quitteraient pas la Suisse de leur plein gré pourraient passer jusqu'à deux ans en prison,

sans avoir commis aucune infraction. Des mineurs pourraient être incarcérés pendant des mois pour «insoumission». Ces mesures sont non seulement inacceptables en principe (utiliser la détention comme moyen de pression dans le contexte d'une loi sur l'asile politique relève du pur chantage), elles sont également coûteuses et inefficaces. La détention d'une seule personne pendant un seul jour coûte 300 francs à la collectivité, soit plus de 100'000 francs par année. Ce sont des millions qu'il faudrait consacrer à l'incarcération de personnes qu'on n'arrivera toujours pas à expulser après leur avoir fait passer deux ans dans des prisons déjà pleines, et parfois, comme Champ-Dollon, au bord de l'explosion par surpopulation. Plus la détention de personnes devant être expulsée se prolongera, moins leur départ sera vraisemblable. **Nous refusons de vider les caisses publiques pour remplir les prisons.**

4. Les problèmes et les coûts d'une politique d'asile encore plus arbitraire et restrictive seraient supportés par les villes.

Des milliers de personnes dépourvues de droits rejoindraient les villes et y vivraient de l'aide d'urgence, du travail au noir ou de la délinquance de survie. **Nous refusons de faire payer les villes et les cantons pour une politique qui leur serait imposée.**

5. La nouvelle loi sur l'asile serait sans effet sur les abus.

Les accords de réadmission constituent, avec l'aide au développement dans les pays d'émigration, l'une des mesures les plus efficaces pour lutter contre les abus en matière d'asile. Plutôt que d'entasser les déboutés du droit d'asile dans les prisons, ou les contraindre à la mendicité et à la délinquance, il faudrait conclure de nouveaux accords de réadmission, combattre la criminalité en fonction du droit pénal commun, mieux encadrer les jeunes et mettre un terme à l'interdiction de travailler, productrice de délinquance. La nouvelle loi ne prévoit rien de tout cela. **Nous refusons une loi ne permettant aucune lutte efficace contre les abus, et aggravant l'insécurité.**

6. Les personnes sans papier seraient présumées coupables et condamnées d'office.

La qualité de réfugié devrait être rendue a priori vraisemblable, ou prouvée d'entrée, pour que l'on rentre en matière sur une demande d'asile. Des indices de persécution ne seraient plus suffisants. En 1995, le Conseil fédéral signalait fort justement que ce sont «les personnes qui ont indubitable-



© 1991 Franco Cavani

ment la qualité de réfugiés qui sont souvent dépourvues de papiers d'identité» et que «les engagements de droit international que la Suisse a contractés seraient violés si ces personnes étaient exclues de la procédure d'asile». Dix ans plus tard, le Conseil fédéral propose exactement ce qu'il refusait alors: exiger des papiers d'identité pour l'octroi de l'asile, violer les engagements internationaux de la Suisse. **Nous refusons la présomption de culpabilité, nous refusons d'exiger des requérants d'asile des documents que leur qualité même de fugitifs les empêche souvent de produire.**

7. Les personnes réfugiées n'auraient plus la possibilité de défendre leurs droits.

Pour les victimes de persécutions, la procédure d'asile deviendrait une dangereuse course d'obstacles. Les personnes qui ont dû endurer la torture ou le viol, et arrivent souvent à nos portes complètement traumatisées, n'auraient que cinq jours pour déposer un recours en procédure accélérée. La liberté de mouvement et l'accès à des consultations juridiques pourraient leur être re-

tirées. Les éventuels contacts avec des œuvres d'entraide seraient entravés et des personnes de langues et de cultures étrangères aux nôtres n'auraient pratiquement aucune chance de faire valoir leurs droits. **Nous refusons le déni des droits fondamentaux.**

8. Un soupçon généralisé pèserait sur les requérants d'asile, et la loi criminaliserait celles et ceux qui les aident.

La protection du logement privé, inscrite dans la Constitution, serait abolie puisque les garanties aménagées par le droit pénal ne vaudraient plus pour les requérants d'asile. Ils pourraient donc faire l'objet de fouilles sans qu'un mandat de perquisition ait été délivré par un juge. **Nous refusons l'instauration de l'ère du soupçon.**

En outre, la loi prévoit des peines allant jusqu'à cinq ans de prison et un demi-million de francs d'amende pour ceux qui aident les étrangers et étrangères se trouvant illégalement en Suisse, ce qui met les militants des organisations caritatives et des réseaux d'entraide dans le même sac que les «passeurs» mafieux: la notion de «motif honorable», qui pouvait légitimer l'acte de solidarité

suite p. 8

CINQ RAISONS DE DIRE NON A LA NOUVELLES LOI SUR LES ETRANGERS

UNE LOI CONTRE LES ETRANGERS ET CONTRE LES SUISES

1. Elle introduit des inégalités de traitement injustifiables entre immigrant-e-s sur la seule base de présupposée racistes.

D'un côté les «bons étrangers et étrangers», ressortissants d'Etats membres de l'Union européenne, de l'autre côté les «extra-Européens et Européennes», considérés comme «plus étrangers que les étrangers». Près de 700'000 personnes qui vivent, travaillent et paient des impôts en Suisse depuis des années seraient considérées comme des résidents de seconde classe, à moins de disposer de compétences manquant au «marché du travail» indigène. On ne voit pas ce que la politique suisse de coopération au développement aurait à gagner à ce que seules les «élites» africaines, pour ne prendre que l'exemple de l'Afrique, aient le droit d'émigrer en Suisse, quand précisément l'Afrique a besoin de ces «élites» pour assurer aux Africains des conditions de vie rendant l'émigration de masse inutile. **Nous refusons de contribuer à priver les pays d'émigration des compétences nécessaires à leur développement**

économique et social. Nous refusons la ségrégation des immigrants selon l'origine, et le racisme sur quoi repose cette ségrégation.

2. Elle compromet l'intégration, renforce la marginalisation et les risques d'exclusion.

Le droit d'établissement des personnes non ressortissantes de l'Union Européenne serait considérablement restreint et les personnes non originaires de l'UE effectuant un court séjour n'auraient droit ni au changement d'emploi, ni à une vie de famille normale. Cette incertitude sur les droits de séjour compromet fortement l'intégration. **Nous refusons d'accroître encore les risques d'exclusion sociale d'une partie importante de la population.**

3. Elle soumet les personnes étrangères à l'arbitraire des autorités.

Les autorités compétentes (au sens juridique du terme) mesureraient le «degré d'intégration» des immigrants (à partir de quels critères? par quelles

méthodes? en fonction de quels pré-supposés plus ou moins avouables?) Cette présomption de compétence ouvre largement les portes à l'arbitraire des autorités. **Nous refusons l'arbitraire généralisé autant que l'arbitraire sélectif.**

4. Elle prévoit une restriction massive du droit au regroupement familial.

Le regroupement familial devrait intervenir dans les cinq premières années pour les «extra-européens et européennes». L'âge limite des enfants pouvant rejoindre normalement leurs parents en Suisse est abaissé à douze ans, et les enfants de plus de douze ans devraient arriver dans un délai de douze mois après leurs parents, alors que des contraintes bureaucratiques empêchent un regroupement familial rapide: il faut ainsi justifier d'un bon revenu, d'un logement «adéquat», etc. Le bon vouloir de la police des étrangers devient le critère déterminant. **Nous refusons de soumettre le droit au regroupement des familles à l'arbitraire bureaucratique.**

5. Les Suisses seraient discriminés.

Un couple formé de non ressortissants de l'UE ou d'un-e Suisse-ss-e et d'un-e non-ressortissant-e de l'UE serait contraint de vivre ensemble pendant cinq ans, quel que soit l'état des relations entre les conjoints, pour que le-la conjoint-e étranger-e puisse obtenir la nationalité suisse, mais les couples dont l'un des membre est ressortissant-e de l'UE seraient dispensés de cette obligation de ménage commun. De plus, les enfants nés de couples binationaux suisse-étranger n'auraient le droit à un permis d'établissement que jusqu'à l'âge de douze ans. Les Suisses devraient faire venir leurs enfants de moins de douze ans dans un délai de cinq ans et leurs enfants de plus de douze ans, dans un délai d'un an. Les Suisses discriminés face aux Européens: c'est l'effet boomerang de la xénophobie: elle finit toujours par vous revenir dans la figure. **En combattant la loi sur les étrangers, nous défendons aussi les droits des Suisses.**

(suite de la page 7)

avec les réfugiés, disparaît de la nouvelle loi. **Nous refusons la criminalisation de la solidarité, alors que la Suisse commence, péniblement, à réhabiliter (souvent après leur mort) celles et ceux qui l'ont manifestée à l'égard des juifs, des tziganes et des résistants pendant la Deuxième guerre mondiale.**

9. Les proches d'une personne réfugiée seraient exposés à des mesures de rétorsion.

Afin d'organiser le départ des personnes expulsées, les autorités suisses pourraient à l'avenir prendre contact avec les autorités du pays d'origine (souvent des dictatures, ou des pays en guerre) avant même que la décision de refus d'asile soit définitive. Il est irresponsable de communiquer des données personnelles au pays d'origine d'un requérant avant l'issue de la procédure d'asile. En effet, quand un Etat persécuteur est informé de la fuite d'une personne, il s'en prend souvent à sa famille avant de s'en prendre à la personne elle-même, si on est arrivé à l'expulser dans son pays d'origine. **Nous refusons de mettre en danger la vie des familles de requérants d'asile, et la vie de ces requérants eux-mêmes.**

10. La Suisse perdrait toute crédibilité en menant une politique d'asile totalement contradictoire de ses discours humanitaires, de sa politique de développement et même du droit international.

L'expulsion ou le refoulement d'une personne poursuivie, menacée et même parfois torturée dans le pays qu'elle fuit contrevient aux droits de l'homme et aux conventions internationales signées par la Suisse. En 1998, le Conseiller fédéral PDC Arnold Koller confirmait que le principe du non-refoulement exige qu'aucun individu ne soit expulsé dans un Etat où sa vie ou son intégrité physique ou psychique sont en danger. Quelques années plus tard, le Conseil fédéral (PDC compris) propose exactement ce qu'il refusait alors: pouvoir expulser n'importe qui, n'importe où... Le Haut Commissariat de l'ONU pour les réfugiés (HCR) et la Commission internationale des juristes ont fait savoir que la nouvelle loi sur l'asile n'est pas conforme à la Convention de 1951 sur les réfugiés, ni à la Convention européenne des droits de l'homme. Sur le plan international, la Suisse s'engage pour le respect de la dignité et des droits humains. En mai, elle a été élue au nouveau Conseil des droits de l'homme de l'ONU, à la création duquel elle a apporté une contribution importante. Mais les valeurs que la Suisse défend à l'extérieur n'auraient plus cours à l'intérieur du pays si la nouvelle loi sur l'asile entrerait en vigueur. La Suisse, elle-même y perdrait toute crédibilité. **Nous refusons de déconsidérer notre propre pays, nous n'acceptons pas que la majorité du gouvernement suisse brade la crédibilité internationale de la Suisse, nous refusons d'accepter que la Suisse viole le droit international.**

QUELLE «INVASION» DE FAUX REFUGIES?

En 2005, 10'061 personnes ont demandé l'asile en Suisse. C'est le chiffre le plus bas depuis 1986. Les réfugiés ou les requérants d'asile ne représentent qu'un pour cent de la population du pays, et moins d'un travailleur étranger sur dix est entré en Suisse comme requérant d'asile.

QUELLE «INVASION D'ELEVES ETRANGERS» DANS NOS ECOLES?

43% des Suisses seraient d'avis que la forte proportion d'étranger dans les écoles est un obstacle à la formation des jeunes Suisses. La forte proportion des étrangers dans les écoles lors de l'année scolaire? En 2004-2005, sur 966'472 élèves des écoles enfantines et de l'école obligatoire en Suisse, moins du quart (233'931) étaient de nationalité étrangère et la grande majorité de ces élèves étrangers étaient nés en Suisse, souvent de parents nés en Suisse.

L'IMMIGRATION, REMEDE DU VIELLISSEMENT

Toutes les projections le confirment: sans l'apport de l'immigration, la Suisse (comme le reste de l'Europe) serait condamnée à un vieillissement démographique accéléré: si la politique d'immigration restrictive se poursuit, et à plus forte raison si elle se durcit, la Suisse comptera 500'000 actifs en moins dans une génération.

ADRESSES UTILES

CAMARADA

Jeunes filles et femmes réfugiées
19, Chemin Villars, 1203 Genève
Tél: 022 344 03 39

CENTRE DE CONTACT

SUISSES-IMMIGRÉS (CCSI)
Aide aux familles migrantes
Rue de Acacias 25
1227 Les Acacias
Tél. 022 304 48 60 / 64

ELISA

Aide juridique aux requérant-e-s
d'asile Tél. 022 304 43 55

COLLECTIF DE SOUTIEN
AUX SANS PAPIERS

Route des Acacias 25
1227 Genève
Tél. 022 301 63 33

LA ROSERAIE

Aide aux réfugié-e-s /requérant-e-s
Rue de la Maladière 4
1205 Genève
Tél. 022 321 08 30

UNE MOTION SOCIALISTE AU CONSEIL MUNICIPAL

FAMILLE ET CARRIERE: POUR QUE CE SOIT POSSIBLE!

Seules 27% des cadres de la Ville étaient des femmes en 2004. Cette proportion injustifiablement basse ne s'explique ni par un défaut de compétences des candidates potentielles, ni par des problèmes de recrutement, mais par la persistance d'un mode d'organisation du travail hérité des temps où la norme était celle du travail masculin, à plein temps, à des postes non partagés.

PS Ville de Genève

L'encadrement de la fonction publique municipale est toujours régi par les normes du milieu du siècle dernier. On ne sortira de cette situation qu'en favorisant le travail à temps partiel des hommes, et en partageant les postes de cadres. Le groupe socialiste au conseil municipal de la Ville de Genève a donc déposé fin juin une motion en ce sens.

Considérant:

- que les temps de vie d'une personne sont multiples, temps dé-

dié au travail, à la vie familiale, aux loisirs,

- que le temps consacré à la vie familiale est crucial non seulement pour les personnes concernées mais également pour la société dans son ensemble,
- qu'en Suisse le taux de natalité est trop bas pour assurer le renouvellement de la population,
- que les femmes font beaucoup moins d'enfants en raison de l'impossibilité de concilier vie de famille et carrière professionnelle,
- qu'en Ville de Genève, le manque

de femmes (27%) à des postes de cadre n'est pas forcément le fruit d'un manque de compétences ou un problème de recrutement, mais très souvent l'impossibilité de concilier un travail à 100%, avec une vie de famille,

- que pour les hommes la possibilité de travailler à temps partiel n'existe quasiment pas ou signifie la fin d'objectifs de carrière,
- que le temps partiel pour les hommes et les femmes est la meilleure manière de pouvoir concilier vie de famille et vie professionnelle.

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à mettre en place la possibilité du temps partiel chez les cadres de l'administration, par exemple en valorisant le job sharing,
- à présenter, dans les 3 mois qui suivent l'acceptation de cette motion, un train de mesures visant à valoriser le travail à temps partiel,
- à fournir annuellement un bilan au Conseil municipal.

ON EN CAUSE

Bénéfices de la Banque nationale pour l'AVS

Oui pour la sécurité de nos rentes

PS Jeunes et moins jeunes: le 24 septembre, votre retraite est en jeu!

CAUSE D'AILLEURS

LA SUISSE FACE A LA GUERRE AU LIBAN

«LA NEUTRALITE, CE N'EST PAS SE CACHER SOUS LA TABLE EN ATTENDANT QUE ÇA PASSE»**Pascal Holenweg.**

Selon une dépêche de l'AFP du 3 août (et de Washington), «le chef du Commandement central américain (Centcom), qui supervise les opérations américaines en Irak, le général John Abizaid, a mis en garde jeudi contre un risque de guerre civile en Irak si la violence interconfessionnelle ne s'arrêtait pas». Nous mettrons quant à nous en garde avec la même prescience et la même finesse analytique contre le risque de saignement du nez si on se tape la tête contre les murs et la certitude d'entendre des conneries quand on demande à un général (ou un président des Etats-Unis, ou un Premier ministre britannique ou Canadien) de parler de l'Irak.

A quoi s'ajoute désormais la certitude de ne rien entendre du tout quand on demande au Conseil fédéral de prendre une position claire contre les tirs de roquettes effectués par le Hezbollah contre les civils israéliens et les tirs de missiles effectués par les Israéliens contre les civils libanais. Ledit Conseil fédéral s'est contenté d'assurer qu'il «continuera de suivre avec la plus grande attention l'évolution de la situation au Moyen-Orient». Bref, le gouvernement suisse a la télé et il promet de regarder les infos. Le Conseil fédéral a

courageusement ouvert un crédit de cinq millions pour l'achat de sparadraps: «le service minimum», commente La Tribune de Genève...

Celle qui avait demandé au Conseil fédéral de prendre position, c'était évidemment, Micheline Calmy-Rey, pour qui «la neutralité, ce n'est pas se cacher sous la table en attendant que ça passe» et qui avait donc pris position à la fois contre les attaques du Hezbollah et les ripostes «disproportionnées» d'Israël sur le Liban - prise de position qui avait eu le don d'exaspérer les hommes des tavernes de l'UDC, et quelques autres, pour qui il n'y a de bonne politique étrangère qu'étrangère à la politique, et de bonne conseillère fédérale que silencieuse.

Que la crise libanaise devienne une affaire de politique «intérieure» est une bonne chose: il serait temps en effet que les nains de jardins comprennent qu'il n'y a plus de politique «étrangère» possible qui ne soit aussi «intérieure», ni de politique «intérieure» qui ne puisse tenir compte des événements «extérieurs» et que quand des missiles tombent sur Haïfa ou sur Beyrouth, ils font aussi des dégâts en Suisse.

Sauf sur le Grütli le 1^{er} août, parce qu'on a mis un cordon de poulets autour de la prairie à vaches pour empêcher les blaireaux d'entrer.

Comment se fait l'intégration à Genève lorsque l'on vient d'ailleurs? «Causes communes» a souhaité présenter une association particulièrement active sur le terrain de l'intégration. La Maison Kultura regroupe une quarantaine d'organisations diverses, asiatiques, africaines, européennes, latino américaines et interculturelles. Leurs objectifs? La rencontre, l'entraide et le dialogue. Merci à Rodrigo Montaluisa Vivas, Guillermo Montano, Charly Hernandez et Mariana Paun de nous avoir reçu dans la Maison Kultura, au 25 rue du Nant, dans le quartier des Eaux-Vives.



DR

LA MAISON KULTURA

UN LABORATOIRE DU «VIVRE ENSEMBLE»

Propos recueillis par
Virginie Keller Lopez
Pascal Holenweg

Comment est née la Maison Kultura?

Guillermo Montano: En 1992, de nombreuses associations ont été invitées à participer à la réalisation de la Fête de la Diversité. Cela a permis des rencontres, une dynamique au sein de l'association Mondial Contact, et l'envie de mettre en place une structure qui permette un travail permanent et pas seulement à l'occasion d'une fête.

Rodrigo Montaluisa Vivas: Dans les années nonante il y a eu une dynamique de rassemblement à Genève avec la création de la Fondation pour l'intégration des migrants (FINIM), la loi cantonale sur l'intégration, puis la création du Bureau de l'intégration. Nous avons alors une réelle possibilité de dialoguer avec le monde politique et la volonté, que nous avons toujours, d'être des partenaires à part entière dans la question de l'intégration. Aujourd'hui, nous sommes consultés en tant qu'experts mais il n'y a plus de lieu central, où les associations se retrouveraient avec les collectivités publiques, comme avec la FINIM.

Pourquoi le K de Kultura?

Guillermo Montano: Dans de nombreuses langues, le mot culture commence par un K; on a voulu le reprendre, faire un clin d'œil à la diversité, et souligner que le mot culture est utilisé dans un sens large, qu'il n'est pas seulement lié à la création artistique. Dans nos programmes d'activités, on trouve des cours de français mais aussi un atelier de couture, des expositions, des débats, des fêtes, des repas interculturels...

Comment rassembler des groupements si diversifiés?

Guillermo Montano: Nous utilisons l'image de la marguerite pour expliquer notre fonctionnement: le cœur c'est la Maison Kultura, qui rassemble; les pétales représentent les organisations liées à Kultura mais qui restent indépendantes, avec leur propre dynamique; la tige c'est ce qui permet à notre projet de vivre: le bénévolat, le soutien des citoyennes et les subventions de l'Etat et de la Ville.

Le canton nous aide avec une subvention de 30'000 francs, la Ville en mettant les locaux gratuitement à disposition et en nous octroyant des soutiens ponctuels pour des projets spécifiques. Aujourd'hui nous sommes en discussion pour essayer de mieux faire reconnaître l'importance de notre travail. Nous travaillons en réseau avec beaucoup de partenaires pour faire avancer la question de l'intégration au niveau politique mais aussi concrètement par des activités qui favorisent les rencontres et les échanges. Nous allons organiser cet automne une exposition créée dans le cadre du Forum pour l'intégration des migrants et des migrantes, qui nous fait réfléchir de manière ludique sur la multiculturalité. Il y aura une machine à préjugés, un arbre à palabres... 21% de la population suisse est étrangère, il est temps de nous en occuper!

Rodrigo Montaluisa Vivas: Kultura joue un rôle essentiel à Genève, en proposant un lieu pour des activités et en aidant les associations à réaliser leurs projets. Mais nous avons aussi nos propres projets comme l'éducation citoyenne dans le cadre de débats, de films et de conférences. Nous travaillons beaucoup et nous souhaitons être reconnus pour ce travail indispensable à une ville

multiculturelle comme Genève. Nous avons également une activité importante au niveau national dans le cadre du Forum pour l'intégration des migrants et des migrantes, qui rassemble plus de 350 associations en Suisse. Nous y agissons pour défendre les droits de la personne humaine en Suisse et favoriser l'intégration des communautés étrangères. Nous souhaitons être des interlocuteurs des pouvoirs publics, et nous travaillons à un projet de mandat de prestations qui nous permettrait de définir précisément notre rôle, complémentaire de celui des institutions démocratiques.

En favorisant les activités des organisations de communautés étrangères ne craignez-vous pas de favoriser un repli communautaire?

Guillermo Montano: Nous favorisons les rencontres, et c'est déjà favoriser l'intégration. Il est plus facile pour certain-e-s de commencer à s'intégrer dans un groupe dont on connaît les codes pour ensuite se lancer dans d'autres aventures. Organiser quelque chose oblige à s'organiser soi-même, avec les autres.

Charly Hernandez: Le cadre de la communauté ethnique est idéal pour toucher les personnes. Par exemple nous organisons des cours de français pour la communauté philippine qui a des difficultés spécifiques pour l'apprentissage du français. Le partage des locaux de Kultura oblige à l'échange et au dialogue. C'est déjà beaucoup! Nous instituons une véritable culture du respect.

Mariana Paun: La Maison Kultura

nous apprend à vivre ensemble. Cela nous a aidé à former l'association des Roumains de Genève: nous avons appris à mieux nous connaître et donc à mieux vivre ici, avec les autres!

Etes-vous engagés dans la campagne contre les lois sur l'asile et les étrangers?

Guillermo Montano: Maison Kultura n'est pas une organisation politique, mais nous favorisons par nos activités un apprentissage de la participation démocratique. Sur des questions qui touchent au respect des droits humains, de la démocratie et des droits des migrant-e-s, nous pouvons prendre position et nous engager. Ces deux lois sont très graves du point de vue du respect des droits humains, nous nous sommes donc engagés dans le Comité référendaire.

Le 22 octobre, pour la première fois à Genève, des étrangers pourront voter. Qu'est-ce que cela signifie pour vous?

Mariana Paun: Le droit de vote est très important car si on n'en dispose pas, on se sent éloigné des débats de société.

Rodrigo Montaluisa Vivas: Ce droit de vote est encore limité au seul niveau communal, beaucoup d'étrangers en seront privés par des conditions très restrictives, et nous ne pouvons pas être élu-e-s. Nous sommes parfois surpris de constater à quel point les migrants ignorent les enjeux politiques genevois... l'absence de droits politiques n'y est pas pour rien...

MAISON KULTURA
lieu autogéré de vie intercommunautaire

25, rue du Nant - 1207 Genève
(TPG lignes 2, 6, 9, 12, 16, 17)

www.kultura.ch
kultura@kultura.ch

Les locaux de Kultura peuvent être utilisés du lundi au dimanche, de 8 à 22 heures.
Permanences du lundi au vendredi (sauf les jours fériés) de 16 à 20 heures.
Permanence téléphonique: +22 340 71 11

REGARDS SUR UN PROJET

LUIGI BERTONI, L'ÉVEILLEUR

LUIGI BERTONI (1872-1946) et le REVEIL ANARCHISTE (1900-1946)



Le REVEIL ANARCHISTE a été publié sans interruption à Genève de 1900 à 1946 par le typographe tessinois Luigi Bertoni, l'une des figures les plus attachantes, et les plus rigoureuses de l'histoire du mouvement ouvrier et socialiste suisse. L'influence de Bertoni et du Réveil se fera sentir bien au-delà de nos frontières: IL RISVEGLIO s'adressait aux émigrants et exilés italiens en Suisse, aux Tessinois, aux antifascistes dès 1922; LE REVEIL était l'organe de référence du mouvement libertaire romand, et l'un de ceux qui comptaient dans l'ensemble du «monde francophone», malgré un tirage modeste (5000 exemplaires), mais dont les journaux politiques de gauche contemporains (à commencer par le nôtre) pourraient s'enorgueillir - s'ils l'atteignaient.



Archives du Collège du Travail, Genève

Pascal Holenweg

Le Réveil exerça un véritable magistère moral (le seul qui s'y puisse exercer) sur le mouvement libertaire romand. La personnalité de Bertoni y fut évidemment pour beaucoup: il était «entré en politique» en participant aux côtés des radicaux au «coup d'État» démocratique de 1890 à Bellinzzone, à l'âge de 18 ans, mais avait rapidement abandonné le radicalisme (qui, il est vrai, s'était abandonné lui-même) pour devenir, dès les premières années du siècle, l'animateur le plus respecté d'un mouvement libertaire dont, à Genève, les traces sont longtemps restées nombreuses (du rouge et noir des drapeaux de l'ancienne FOBB aux pratiques de lutte du mouvement syndical local, moins soucieux qu'ailleurs du respect des formes de la «Paix du Travail»).

Le « gréviculteur »

Personnage incommode mais d'une absolue rigueur, surnommé (avec Lucien Tronchet) «le gréviculteur», Bertoni réussit à unifier, sans le

structurer ni l'institutionnaliser, un mouvement anarchiste toujours prompt à l'éparpillement et à une certaine incohérence spontanée. Cette unification eut ceci de remarquable qu'elle ne se fit pas par le recours à l'organisation politique, mais par le recours au verbe (Le Réveil, précisément) et par la fidélité aux principes.

Un antifascisme viscéral

De cette fidélité, l'antifascisme viscéral de Bertoni et de ses compagnons témoigne dès 1922, mais aussi un antibolchévisme non moins conséquent, dès lors (et pour les anarchistes ce fut très vite le cas) que les pratiques du pouvoir «soviétique» apparurent pour ce qu'elles étaient: non la dictature du prolétariat, mais une dictature sur le prolétariat; non le pouvoir des Soviets, mais un pouvoir sur les Soviets. Le massacre des insurgés de Kronstadt, l'écrasement du mouvement libertaire ukrainien de Nestor Makhno, plus tard la «contre-révolution stalinienne» et l'élimination meurtrière, par les communistes espagnols

encadrés de commissaires soviétiques, du mouvement libertaire catalan, ne furent pour Bertoni et les siens que la confirmation de leurs intuitions et de leurs analyses initiales: le socialisme, décidément, n'avait rien à voir avec ce qu'en faisaient les «communistes» - des «communistes» fort oublieux de ce que «communisme» signifie, et à quoi les libertaires restaient attachés: une société sans Etat et sans classes.

De toutes les batailles

Bertoni et Le Réveil furent de toutes les batailles de la première moitié du siècle: batailles syndicales et politiques, luttes antimilitaristes et féministes, solidarité ouvrière et antifascisme. Nombre de ces batailles virent anarchistes et socialistes «officiels» se retrouver côte à côte, face à de communs ennemis ou pour de communs objectifs; en d'autres circonstances, sur d'autres terrains, ils se retrouvèrent diverger, profondément: sur le rôle de l'Etat, sur la participation au processus électoral (et plus encore, évidemment, aux pouvoirs exécutifs), sur l'unité d'action avec les communistes, sur le «partenariat social»...

Le temps faisant le tri des positions des uns et des autres, celles du Parti Socialiste (qu'il s'agisse, à Genève, du parti de Léon Nicole ou de celui de Charles Rosselet) n'en sortent pas toujours nimbées d'une exceptionnel courage. Celles de Bertoni restent en revanche marquées du sceau d'une cohérence sans grande égale, au nom d'un principe de liberté (individuelle et collective) conjugué à une méfiance constante à l'égard des institutions, principe

et méfiance qu'il refusa toujours de marchander, fût-ce au nom de l'efficacité: l'éthique de Bertoni est une éthique de conviction.

Avoir raison avant tout le monde, contre tout le monde?

Luigi Bertoni n'est certes pas de tous les acteurs du mouvement ouvrier genevois le plus connu, ni Le Réveil le journal le plus célèbre de notre histoire. Il y a cependant à cela quelque injustice: l'homme a souvent eu raison avant tout le monde et contre tout le monde, et son journal s'est continuellement, pendant un demi-siècle, voué à la défense d'un projet dont on ferait bien de se souvenir qu'il est l'une des parties constitutives du nôtre: le socialisme libertaire.

BIOGRAPHIE

Furio Biagini, *Il Risveglio (1900-1922), storia di un giornale anarchico*, Piero Lacaita ed., Bari, 1992

Un Homme dans la mêlée sociale, Louis Bertoni «Quelque part en Suisse», février 1949

André Bösiger, *Souvenirs d'un rebelle*, Canevas, Saint-Imier, 1992



Archives du Collège du Travail, Genève

LES ENJEUX D'UN VOTE

CHARLES BEER: DEFENDRE UNE ECOLE DE L'EGALITE DES CHANCES

Pour le Président du département de l'instruction publique (DIP), l'égalité des chances est au cœur du vote du 24 septembre. Le syndicaliste devenu ministre y tient, et tient à ce que l'école ne se résigne pas à accompagner la précarisation, à la reproduire et à reproduire les inégalités sociales.

CAUSE COMMUNE: L'ECOLE



DR

Propos recueillis par
Pascal Holenweg

Au-delà de l'aspect anecdotique des «notes», qui ont d'ailleurs déjà été rétablies, quel est pour le ministre genevois de l'éducation l'enjeu fondamental du vote du 24 septembre?

Depuis 15 ans, Genève a vécu une montée des inégalités sans précédent, hormis les pages les plus tragiques de notre histoire. Les conséquences sociales sont connues: destruction de la sécurité de l'emploi et des revenus, précarisation des statuts. Les conséquences sur le plan scolaire ne pouvaient être que dramatiques. En se saisissant d'un débat sur les notes, pourtant déjà réglé, certains milieux choisissent de mettre en cause le système scolaire pour exiger le rétablissement d'une sélection sociale en fonction du statut et du revenu.

En quoi l'initiative de l'ARLE et le contre-projet de la droite menacent-ils le principe d'égalité sur quoi se fonde (encore) l'école genevoise?

En instituant un ordre sélectif à l'enseignement primaire, en plaçant l'instruction et l'éducation au second plan, les défenseurs du double oui attaquent frontalement le concept d'égalité des chances. Au lieu de renforcer la qualité de l'école et de l'instruction publique, seules à même de répondre aux défis de la montée des inégalités de ces 15 dernières années, ils proposent l'exclusion du système pour les élèves les plus en difficulté.

Tu as résumé, lors du débat au Grand Conseil, le choix entre l'initiative et le contre-projet en un choix entre la grippe (l'initiative) et la grippe aviaire (le contre-projet); outre que l'on meurt plus de la grippe aviaire que de la grippe, quelles mesures prophylactiques la gauche devrait-elle prendre pour prémunir l'école genevoise de nouvelles épidémies de nostalgie pédagogique?

D'une manière générale, nous sommes confrontés à l'obligation de relever le défi qui consiste à rassurer les classes moyennes inquiètes de l'avenir, notamment parce qu'elles sont aujourd'hui menacées également par divers phénomènes de paupérisation. Démontrer que l'élève réfugié n'est pas une menace pour les bénéficiaires de la vague de démocratisation des années 60 et 70 constitue notre priorité. Il est difficile de ne pas établir un lien avec les deux sujets fédéraux de la votation du 24 septembre sur l'asile et la loi sur les étrangers. Inverser la tendance, agir de façon préventive, c'est développer une politique générale, économique, sociale, éducative et environnementale qui permette de redonner le goût de l'avenir.

A lire le contre-projet de la droite, on a l'impression de se retrouver, non pas devant un projet de loi mais devant un catalogue de règlements. D'où te semble provenir cette étrange conversion des libéraux à la contrainte bureaucratique?

A partir du moment où le parti

libéral n'assume plus par un de ses membres la présidence du département de l'instruction publique, il lui a semblé normal d'agir contre les décisions de son ancienne magistrate et de contraindre son successeur à ce qu'il n'est jamais parvenu à obtenir de sa représentante. De là à soutenir que le projet réglementaire du parti libéral relève plus de la psychanalyse que de la démarche législative, il y a un pas que je ne saurais franchir.

LIENS UTILES

www.manifeste2005.org
<http://cancres.blogspot.com>

L'initiative d'ARLE (soutenue par toute la droite) et le contre-projet (proposé par toute la droite) équivalent, l'une et l'autre, à un procès en règle fait à celle qui t'a précédé à la tête du département de l'instruction publique; quel bilan fais-tu de l'action de Martine Brunschwig Graf à la tête du département dont tu as hérité?

Visiblement le parti libéral n'a pas encore tiré le bilan de l'ère de Martine Brunschwig Graf au département de l'instruction publique. Confronté à la montée des inégalités sociales, à la multiplication des réformes et aux économies budgétaires, le département de l'instruction publique subit aujourd'hui les conséquences de cette évolution générale. Il m'appartient aujourd'hui d'agir pour prendre des décisions et non de m'ériger en juge.

Après le 24 septembre, et quel que soit le résultat du vote, quelles seront les priorités de ton action, s'agissant de l'école primaire?

L'enseignement primaire se devra de rester républicain et conforme à l'article 4 de l'instruction publique. J'entends défendre pour cela l'adaptation des structures, le renforcement des moyens en misant notamment sur la formation des maîtres, sur le climat d'établissement, sur une plus grande présence des services de l'Office de la jeunesse dans les écoles ou encore en agissant en garant de l'égalité des chances pour chacune et chacun à l'intérieur de notre système scolaire.

ABONNEMENT DE SOUTIEN

Je m'abonne à **Causes Communes**

(7 numéros = 50 CHF ou plus si entente)

Nom:

Prénom:

Adresse:

CP / Ville:

Tél: Courriel:

Date: Signature:

A renvoyer à:
Causes Communes, Parti socialiste de la Ville de Genève - 20, av. Luserna
1203 GENEVE - Fax: +22 338 20 70 - psvg@socialiste.ch